



CONSULTATION POUR UNE PRESTATION DE RÉDACTION DE CONTENUS PÉDAGOGIQUES DU MOOC « Comment diffuser et produire à l'international ? » DANS LE CADRE DU PROJET Pyrenart

> CAHIER DES CHARGES

LE PROJET

L'objectif de Pyrenart est de dynamiser l'internationalisation des pratiques professionnelles du spectacle vivant transpyrénéen, d'impulser une dynamique pour accompagner les équipes artistiques dans l'accès à de nouveaux marchés internationaux est l'enjeu de Pyrenart.

CONTACTS

Thomas Grospiron | t.grospiron@reseauenscene.fr | 04 67 66 90 89

Occitanie en scène - 8 avenue de Toulouse - CS 50037 - 34078 Montpellier cedex 3

www.pyrenart.eu



Le projet Pyrenart est cofinancé par l'Union européenne (Feder) dans le cadre du POCTEFA 2014-2020, la Préfecture de la région Occitanie, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, le Département des Pyrénées-Orientales, la Communauté d'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne, le FNADT dans le cadre de la Convention interrégionale du Massif des Pyrénées 2015-2020 et le Gouvernement de Navarre)

1 | CONTEXTE

OCCITANIE EN SCÈNE

Occitanie en scène est l'agence régionale du spectacle vivant en Occitanie. L'association a pour but de contribuer au développement artistique et culturel en Occitanie dans l'objectif d'en faire une région dynamique pour les créateur-ric-e-s qui y vivent et une terre d'émergence de nouvelles formes artistiques, dans une perspective d'aménagement culturel du territoire et de réduction des inégalités d'accès à la création artistique.

Ses domaines d'intervention couvrent l'ensemble du champ des arts vivants : le cirque, la danse, la musique, le théâtre et leurs formes associées et croisées, pour la scène, l'espace public ou la piste.

L'association Occitanie en scène conduit en ce sens :

- Une mission d'information et de ressource à destination des acteur-ric-e-s du spectacle vivant (veille artistique et professionnelle, organisation de rencontres professionnelles thématiques, mise en place de newsletters professionnelles, etc.)
- Une mission de conseil et d'accompagnement des territoires et des acteur-ric-e-s du spectacle vivant, dans une optique de structuration, de professionnalisation, de mise en réseau et de développement de coopérations (mise en place de dispositifs d'accompagnement au développement, coordination de travaux de filière, rendez-vous conseil, organisation de plateaux et visionnages artistiques, aide à la diffusion en réseau et tournées territoriales, etc.)
- Une mission d'accompagnement au repérage artistique et à la mobilité artistique et professionnelle, en région et hors région à l'échelle nationale, européenne et internationale (aides à l'export, aide à la mobilité, conseil en développement international, charte d'aide à la diffusion, etc.)
- Une mission d'accompagnement au développement de projets de coopération et projets internationaux.

L'aire principale d'activités de l'association Occitanie en scène couvre le territoire des treize départements de la région Occitanie. Plus largement, l'association vise à développer des projets interrégionaux, nationaux, européens et internationaux.

FEDER POCTEFA

POCTEFA 2014-2020 est l'acronyme du Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre. C'est un programme européen de coopération transfrontalière créé afin de promouvoir de développement durable des territoires frontaliers des trois pays.

Le POCTEFA 2014-2020 constitue la cinquième génération de soutien financier communautaire destinée à renforcer l'intégration économique et sociale de cette zone frontalière. Le POCTEFA cofinance des projets de coopération transfrontalière conçus et gérés par des acteurs situés des deux côtés des Pyrénées et des zones littorales qui participent au Programme en préservant la croissance intelligente, durable et inclusive du territoire.



Le projet Pyrenart est cofinancé par l'Union européenne (Feder) dans le cadre du POCTEFA 2014-2020, la Préfecture de la région Occitanie, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, le Département des Pyrénées-Orientales, la Communauté d'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne, le FNADT dans le cadre de la Convention interrégionale du Massif des Pyrénées 2015-2020 et le Gouvernement de Navarre)

LE CADRE : LE PROJET Pyrenart

Le spectacle vivant est un secteur économique faisant preuve d'une forte attractivité professionnelle de part et d'autre des Pyrénées. En Occitanie et dans les régions espagnoles frontalières des Pyrénées, il représente 3 % de l'emploi total.

Ce réseau de soutien mutualisé aux artistes proposera un programme de formation professionnelle (MOOC, séminaires, rencontres professionnelles...) pour une montée en puissance des compétences à l'international, renforcera l'attractivité du secteur artistique transfrontalier par des actions ciblées et notamment la création de circuits « Itinéraires Pyrénées » à l'attention des programmeurs étrangers, et accompagnera la création de spectacles d'artistes espagnols et français du territoire transfrontalier jusqu'à une diffusion internationale.

En travaillant conjointement à la montée en compétences et à la mobilité des acteurs culturels, l'objectif de Pyrenart est de dynamiser l'internationalisation des pratiques professionnelles du spectacle vivant transpyrénéen. Les actions (formations, séminaires, conférences, ateliers, jobshadowing, ressources, rendez-vous...) mis en place par les neuf partenaires dans le cadre de Pyrenart sur les trois prochaines années seront relayées via une plateforme numérique, des temps de présence sur des festivals internationaux, ainsi que dans les supports de communication de chaque partenaire du projet.

Le lancement officiel de Pyrenart eut lieu le vendredi 9 mars 2018 au Théâtre Principal de Saragosse et le lundi 12 mars 2018 à l'Estive, scène nationale de Foix et de l'Ariège.

Cependant le contexte financier du secteur est fragile, amplifiant une saturation des circuits de diffusion. Impulser une dynamique pour accompagner les équipes artistiques dans l'accès à de nouveaux marchés internationaux est l'enjeu de Pyrenart, projet retenu le 9 novembre 2017 dans le cadre d'un financement européen Interreg Espagne-France-Andorre d'un montant de 1,3 millions d'euros (pour un budget total de 2 millions d'euros réparti sur trois ans). À l'échelle du territoire pyrénéen, neuf opérateurs culturels (5 français et 4 espagnols) se sont fédérés et vont jusqu'en 2020 agir pour l'internationalisation de la filière du spectacle vivant.

LE PARTENARIAT

Les partenariats permettant de développer Pyrenart s'inscrivent sur l'ensemble de l'espace transfrontalier et s'appuient sur de précédentes coopérations transfrontalières ou internationales.

Le Parvis - scène nationale Tarbes Pyrénées, L'Estive - scène nationale de Foix et de l'Ariège, CIRCa - pôle national des arts du cirque (Auch) font partie du Réseau Sud au travers duquel ces structures ont développé à la fois une connaissance mutuelle ainsi qu'une solide habitude de coopération.

Nouvelle Aquitaine : Office Artistique de la Région Aquitaine – OARA (Bordeaux)

Aragon : Patronato Municipal de Artes Escénicas y de la Imagen de Zaragoza

Catalogne : Bitò Produccions S.L.

Euskadi : Ville de Bilbao



Le projet Pyrenart est cofinancé par l'Union européenne (Feder) dans le cadre du POCTEFA 2014-2020, la Préfecture de la région Occitanie, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, le Département des Pyrénées-Orientales, la Communauté d'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne, le FNADT dans le cadre de la Convention interrégionale du Massif des Pyrénées 2015-2020 et le Gouvernement de Navarre)

Occitanie / Pyrénées-Méditerranée : Occitanie en scène / Chef de file (Montpellier), Le Parvis - scène nationale Tarbes Pyrénées, L'Estive - scène nationale de Foix et de l'Ariège, CIRC'a - pôle national des arts du cirque (Auch)

Navarre : Escuela Navarra de Teatro (el colectivo) - ENT/NAE

Interreg
POCTEFA



Nafarroako Gobernua
Kultura, Kirol eta
Gazteria Departamentua

Gobierno de Navarra
Departamento de Cultura,
Deporte y Juventud

Le projet Pyrenart est cofinancé par l'Union européenne (Feder) dans le cadre du POCTEFA 2014-2020, la Préfecture de la région Occitanie, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, le Département des Pyrénées-Orientales, la Communauté d'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne, le FNADT dans le cadre de la Convention interrégionale du Massif des Pyrénées 2015-2020 et le Gouvernement de Navarre)

2 | MOOC « Comment produire et diffuser à l'international ? »

LES ENJEUX

Afin de renforcer les entreprises du spectacle vivant pour améliorer leur accès aux marchés étrangers et donc leur capacité d'embauche, Pyrenart met en œuvre une action d'e-éducation : **un MOOC pour permettre la montée en compétence des professionnels transfrontaliers.**

Formation et qualification professionnelle

Le e-learning permet de répondre avec une technologie innovante aux spécificités organisationnelles du spectacle vivant (ex. : horaires et jours de travail, déplacements), tout en respectant l'égalité d'accès entre habitant-e-s des territoires ruraux ou urbains. Cette formation professionnelle va de pair avec les autres actions du projet afin de renforcer les entreprises pour améliorer leur accès aux marchés étrangers.

Visibilité internationale et mise en filière

L'innovation organisationnelle du projet est d'encourager la coordination entre opérateur-ric-e-s et lieux de programmation afin de constituer une communauté à même de communiquer sur le dynamisme de la filière professionnelle transfrontalière.

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

- Sensibiliser aux spécificités du travail à l'international
- Dynamiser les stratégies de diffusion internationales
- Instruire / former aux fondamentaux de la diffusion internationale, méthode
- Mettre en réseau, mettre en filière
- Internationaliser les pratiques et appréhender les enjeux des différents contextes nationaux
- Identifier les professionnels pour échanger et comprendre les dynamiques de travail à l'international

LE PUBLIC CIBLÉ

- Professionnels du spectacle vivant du territoire pyrénéen transfrontalier
- Professionnels internationaux du spectacle vivant

LANGUES UTILISÉES :

- Français (en français → traduit en espagnol)
- Espagnol (en espagnol → traduit en français)
- Anglais (ce qui est en anglais → reste en anglais)



Le projet Pyrenart est cofinancé par l'Union européenne (Feder) dans le cadre du POCTEFA 2014-2020, la Préfecture de la région Occitanie, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, le Département des Pyrénées-Orientales, la Communauté d'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne, le FNADT dans le cadre de la Convention interrégionale du Massif des Pyrénées 2015-2020 et le Gouvernement de Navarre)

DÉLAI ET CALENDRIER

Le service d'e-learning devra être mis en ligne au plus tard le 28 février 2019.

Les deux sessions du MOOC « Comment produire et diffuser à l'international » doivent être en ligne sur une période de 12 semaines chacune, à compter du 28 février 2019.

La première session de cours en ligne aura lieu du 1er mars au 31 mai 2019 ; la seconde session se déroulera du 1er juillet au 31 septembre 2019.

L'évaluation demandée aux apprenants se terminera le 31 décembre 2019.



Le projet Pyrenart est cofinancé par l'Union européenne (Feder) dans le cadre du POCTEFA 2014-2020, la Préfecture de la région Occitanie, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, le Département des Pyrénées-Orientales, la Communauté d'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne, le FNADT dans le cadre de la Convention interrégionale du Massif des Pyrénées 2015-2020 et le Gouvernement de Navarre)

3 | PRESTATION ATTENDUE - CRÉATION DE CONTENUS PÉDAGOGIQUES DÉDIÉS EN VUE DE L'INTERNATIONALISATION D'ACTIVITÉS CULTURELLES

OBJECTIFS DE LA MISSION

En complément des compétences internes à l'équipe et des partenaires portant le projet Pyrenart, Occitanie en scène souhaite référencer des consultants-experts pour assurer la réalisation de séquences de cours sur certains domaines.

La mission consiste en une prestation la production des contenus pédagogiques adaptés devant se dérouler de novembre 2018 à mi-décembre 2018, nécessaires aux apprenant-e-s – inscrit-e-s aux MOOC Pyrenart.

Les séquences de cours se déclinent autour des thématiques suivantes :

- Séquences de cours 0 #Découvrir : « Définir philosophie et les motivations / Dévoiler les vraies attentes à l'international »
- Séquences de cours 1 #Identifier : « Identifier le spectre / le prisme des responsabilités et de l'engagement à l'international »
- Séquences de cours 2 #Évaluer : « Définir la plus-value et les caractéristiques d'un projet à l'international »
- Séquences de cours 3 #Diffuser : « Identifier et cerner les espaces clefs, les lieux de promotion, de résidence par discipline »
- Séquences de cours 4 #Cadrer : « Quels sont les cadres juridiques ? »
- Séquences de cours 5 #Protéger : « Quels sont les vicissitudes et les enjeux de la propriété intellectuelle à l'international ? »
- Séquences de cours 6 #S'orienter : « Reconnaître, activer, réseauter les réseaux internationaux »
- Séquences de cours 7 #Financer : « Trouver les différents soutiens nécessaires à ton projet »
- Séquences de cours 8 #Préparer : « Organiser en amont et en interne »
- Séquences de cours 9 #Organiser : « Optimiser la tournée et entreprendre les relations externes »

ÉTAPES DE LA PRESTATION

Chaque prestation comprend la proposition de contenus adaptés aux finalités de l'action et à ces bénéficiaires, la réalisation, la saisie des contenus dans la plateforme web utilisée pour ce MOOC.

Il reviendra au ou à la prestataire sélectionné-e de réaliser ou de fournir pour chaque item sur lequel il-elle se positionne :

- Une préconisation de l'orientation des sous-thématiques en cohérence avec le déroulé pédagogique



Le projet Pyrenart est cofinancé par l'Union européenne (Feder) dans le cadre du POCTEFA 2014-2020, la Préfecture de la région Occitanie, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, le Département des Pyrénées-Orientales, la Communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne, le FNADT dans le cadre de la Convention interrégionale du Massif des Pyrénées 2015-2020 et le Gouvernement de Navarre)

- Une définition des contenus (selon le déroulé pédagogique et en concertation avec le pilote de l'action)
- Une production de contenus pour chaque sous-modules :
 - Écriture des contenus écrits et participation à la réalisation des contenus audiovisuels (Interview, etc.)
 - Un support de cours adapté et exploitable lors et après la formation
 - Les éléments pédagogiques (ressources documentaires telles que les bibliographies, webographies, liens URL, ...) dans le cadre du module et des sous-modules nécessaires aux apprenants
- Réalisation des contenus du QCM (Test de fin de module)
- Saisie des contenus finalisés et choisis par le-la prestataire sur la plateforme d' e-learning
- Participation à une séance de questions/réponses avec les apprenants par session (courant 2019)

MONTANT DE LA PRESTATION

Les réponses à cette consultation devront comprendre un devis détaillé.

A titre indicatif, le montant maximum de la prestation est évalué à 1000 € TTC par séquence de cours.

Les frais de mission relatifs à ces sessions d'accompagnement seront inclus au tarif jour d'intervention proposé par les consultants.

DOCUMENTS À PRODUIRE PAR LES PRESTATAIRES

Pour chaque séquence de cours sur lequel il souhaite se positionner, il revient au prestataire consulté de produire :

- Une réponse argumentée au regard des objectifs énoncés dans la présente consultation ainsi que des compétences à développer au regard des séquences de cours présentés ci-dessus. Cette réponse fera apparaître :
 - Les sujets abordés,
 - Les outils et les supports utilisés,
 - Les modalités de préparation, de réalisation de l'intervention et d'évaluation,
 - La licence d'exploitation proposée,
- Un devis d'intervention, toutes taxes et charges comprises, correspondant à la proposition
- Le nom et le profil détaillé de l'intervenant-e (fournir CV)
- Une présentation synthétique de chacune des séquences de cours sur laquelle les intervenant-e-s souhaite-nt se positionner



Le projet Pyrenart est cofinancé par l'Union européenne (Feder) dans le cadre du POCTEFA 2014-2020, la Préfecture de la région Occitanie, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, le Département des Pyrénées-Orientales, la Communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne, le FNADT dans le cadre de la Convention interrégionale du Massif des Pyrénées 2015-2020 et le Gouvernement de Navarre)

CLAUSES SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME

Le projet Pyrenart a été cofinancé à hauteur de 65 % par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020). L'objectif du POCTEFA est de renforcer l'intégration économique et sociale de l'espace frontalier Espagne-France-Andorre.

Selon les dispositions de l'article 140 du règlement (CE) n° 1303/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013, et au regard du cofinancement du FEDER du projet Pyrenart, dans le cadre du Programme Opérationnelle de Coopération Territoriale Espagne-France-Andorre 2014-2020, les intervenant-e-s retenu-e-s s'engagent à tenir à la disposition de tout contrôleur ou auditeur national ou communautaire habilité l'ensemble des pièces justificatives relatives aux prestations fournies, et ceci jusqu'à la date de clôture prévisionnelle du programme, à titre indicatif le 31 décembre 2033. La non application de cet article conduira de droit au reversement de tout ou partie des sommes indûment versées.

Le projet Pyrenart étant cofinancé par l'Union Européenne au titre du FEDER, dans le cadre du Programme Opérationnelle de Coopération Territoriale Espagne-France-Andorre 2014-2020, les intervenant-e-s retenu-e-s s'engagent à respecter les obligations de publicité de la participation de l'Union Européenne et à ainsi faire figurer sur les différents documents produits dans le cadre de la mission, ainsi que pour les éventuels documents de promotion et communication la mention obligatoire suivante :

Le projet Pyrenart est cofinancé par l'Union européenne (Feder) dans le cadre du Programme Opérationnelle de Coopération Territoriale Espagne-France-Andorre (POCTEFA) 2014-2020

ainsi que les logos des financeurs, selon la notice de communication qui sera fournie sur simple demande par Occitanie en scène.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEURS

L'ensemble des contenus produits dans le cadre de cette prestation devront être fournis sous une licence libre permettant à minima la modification, la redistribution et l'utilisation de ces développements par Occitanie en scène et les partenaires du projet Pyrenart :

- **Nouvelle Aquitaine** : Office Artistique de la Région Aquitaine – OARA (Bordeaux)
- **Aragon** : Patronato Municipal de Artes Escénicas y de la Imagen de Zaragoza
- **Catalogne** : Bitò Produccions S.L.
- **Euskadi** : Ville de Bilbao
- **Occitanie / Pyrénées-Méditerranée** : Occitanie en scène / Chef de file (Montpellier), Le Parvis - scène nationale Tarbes Pyrénées, L'Estive - scène nationale de Foix et de l'Ariège, CIRC'a - pôle national des arts du cirque (Auch)
- **Navarre** : Escuela Navarra de Teatro (el colectivo) - ENT/NAE



Le projet Pyrenart est cofinancé par l'Union européenne (Feder) dans le cadre du POCTEFA 2014-2020, la Préfecture de la région Occitanie, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, le Département des Pyrénées-Orientales, la Communauté d'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne, le FNADT dans le cadre de la Convention interrégionale du Massif des Pyrénées 2015-2020 et le Gouvernement de Navarre)

La licence choisie ainsi devra être présentée dans les éléments de réponse fournis par le candidat.

Le prestataire devra s'assurer, par tous les moyens nécessaires, que l'ensemble des contributeurs de son équipe, quels que soient les relations contractuelles qui les lient, acceptent sans aucune réserve les conditions de la licence qui sera choisie.



Le projet Pyrenart est cofinancé par l'Union européenne (Feder) dans le cadre du POCTEFA 2014-2020, la Préfecture de la région Occitanie, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, le Département des Pyrénées-Orientales, la Communauté d'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne, le FNADT dans le cadre de la Convention interrégionale du Massif des Pyrénées 2015-2020 et le Gouvernement de Navarre)

MODALITÉS DE RÉPONSE

Ces documents sont à envoyer uniquement par courrier électronique avant le lundi 10 décembre 2018 à : Thomas Grospiron | t.grospiron@reseauenscene.fr | 04 67 66 90 89

MODALITÉS DE SÉLECTION

Les consultant·e·s seront sélectionné·e·s sur la base de deux critères :

- **Adéquation de la réponse proposée aux enjeux du dispositifs (60 %)**
 - Capacité à développer la séquence de cours en modules (expérience ou maîtrise professionnelle des compétences nécessaires à la réalisation de missions type conseils, enseignements, missions d'accompagnements spécifiques pour le secteur du spectacle vivant à l'international)
 - Expérience et compétence mobilisable au profit de projets e-learning
 - Connaissance et prise en comptes des spécificités internationales de la filière spectacle vivant et des réseaux internationaux
 - Méthodologie et éléments pédagogiques proposés
 - Compétences spécifiques des intervenant·e·s proposé·e·s
 - Disponibilité et capacité à participer aux séances de questions/réponses (Forum)
- **Prix proposé (40 %)**



Le projet Pyrenart est cofinancé par l'Union européenne (Feder) dans le cadre du POCTEFA 2014-2020, la Préfecture de la région Occitanie, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, le Département des Pyrénées-Orientales, la Communauté d'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne, le FNADT dans le cadre de la Convention interrégionale du Massif des Pyrénées 2015-2020 et le Gouvernement de Navarre)